

## Compte rendu de la réunion du 31/08/2019

### Ordre du jour :

Préparation de la réunion du 12/09/2018 (Présentation de la démarche E3D, état des lieux, proposition d'actions à mettre en place dans le cadre du projet e3D)

Mme VEYSSEIX rappelle la définition de l'E3D, elle explique que c'est une démarche responsable vis-à-vis de l'environnement. Toute la communauté doit s'investir dans le projet et adopter de bonnes pratiques afin d'obtenir une labellisation.

La démarche E3D sera élaborée dans le cadre des instances existantes : Conseil Pédagogique, CESC, CVC. Elle sera inscrite au Projet d'établissement et sera présentée au Conseil d'Administration.

Mme VEYSSEIX présente ensuite la méthode, elle explique qu'il conviendra dans un premier temps d'établir un diagnostic autour de grandes thématiques : alimentation, déchets, eau, énergie, santé qualité de vie, biodiversité, bâtiments équipements, culture, déplacement, solidarité, coopération locale, coopération internationale.

Mme VEYSSEIX présente ensuite le processus de labellisation : cela consiste en l'élaboration d'un dossier de candidature. Il sera étudié par le Comité Académique d'Education au Développement Durable présidé par Mme la Rectrice.

Trois niveaux de labellisation existent :

Niveau 1 : « Engagé »

Niveau 2 : Phase d'approfondissement « niveau confirmé », la démarche est solide, les porteurs de projets sont formés, les partenariats consolidés, le nombre des actions devient conséquent.

Niveau 3 : phase de déploiement « niveau expert », la démarche est désormais pérennisée, les actions remarquables sont engagées, l'établissement contribue de façon manifeste au développement durable.

Mme VEYSSEIX rappelle les différents critères pour obtenir le niveau 1 : inscription au projet d'établissement, auto diagnostic, mise en place d'un plan d'action, concertation avec les instances de l'établissement, présentation au Conseil d'Administration, nomination par le chef d'établissement d'un référent E3D, désignation d'éco délégués (s'appuyer sur les élèves de 6<sup>ème</sup> souvent très motivés), mise en place de partenariats.

Mme VEYSSEIX présente ensuite un premier auto-diagnostic réalisé en prenant en compte les actions menées sur l'année 2017-2018.

Elle reprend les différentes thématiques proposées pour établir l'auto diagnostic :

**Alimentation** : achat produits locaux, réalisation d'une pesée, fruits à récréation, nouvelles présentation des entrées...

**Déchets** : travail avec des associations et des sociétés pour le recyclage des cartouches d'encre, des bouchons, des instruments d'écriture, des huiles alimentaires, des déchets infirmiers...

**Santé qualité de vie** : ce sont les actions menées dans le cadre du Projet éducatif global : interventions CESC, travail sur le DUERP, travail sur l'estime de soi, ateliers sportifs, jardinage...

**Bâtiments équipements** : achat de produits éco labellisés, lutte contre le gaspillage de papier, achat de papier éco labellisé...

**Solidarité** : ce sont tous les dispositifs ayant pour ambition d'aider les élèves en difficulté, travail avec l'association Artisans du Monde, travail avec l'Association ASSEPT Casamance, le tutorat des élèves, travail avec 3 CAT pour les fournitures administratives...

**Coopération internationale** : relations avec ASSEPT Casamance, Jumelage avec Bochum, Jumelage avec l'Espagne en cours.

**Coopération locale** : accueil d'une classe externalisée de l'IME de la Roseraie, achat aux producteurs locaux pour l'alimentation

Mme VEYSSEIX présente **les projets pour 2018-2019** : poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place de composteurs, partenariat avec un éleveur canin pour l'enlèvement des « eaux grasses », poursuite des achats alimentaires en local, pérenniser le bar à entrées, amélioration du tri sélectif, travail sur la réduction des consommations énergétiques, travail sur le bien-être au travail.....

Mme VEYSSEIX présente ensuite le Projet d'accompagnement de la gestion des déchets par le Conseil Départemental.

Elle rappelle que le Collège est situé sur le territoire d'Evolis 23, dès 2019 une nouvelle tarification va être mise en place, cela permettra aux usagers de maîtriser le coût de l'enlèvement.

L'objectif de cet accompagnement c'est : réduire le volume des poubelles à la collecte, réduire la quantité de produits fermentescibles dans les poubelles, inciter au tri sélectif, suivre le gaspillage alimentaire, valoriser les produits fermentescibles par le compostage, maîtriser les coûts de collecte d'élimination des déchets.

Mme VEYSSEIX explique que le Conseil Départemental financera le projet avec une aide de 2500 € maximum. Evolis 23 apportera une assistance à la redéfinition des bacs de collecte et une aide technique à l'installation d'un site de compostage. Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) apportera un accompagnement méthodologique dans l'élaboration du projet.

Fait à, \_\_\_\_\_

Le |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Nom, prénom et signature du secrétaire de séance